



Réunion de la CLE n° 9 « Auxois-Morvan » 1^{er} avril 2022 - 18h30 - Vitteaux

La séance a été présidée par Jacques Jacquenet, Président du SICECO, Territoire d'Énergie Côte d'Or et Jean-Marie Faivret, Président de la CLE, qui remercient pour leur présence à la CLE, les Maires et les Délégués.

Les services du SICECO étaient représentés par :

- Frédéric Spagnolo Technicien, Camille Sauger, Chargée d'Affaire SEML et Bruno Kablitz, Responsable Service Technique.

Les entreprises titulaires des marchés présentes étaient :

- Entreprise OMEXOM représentée Pierre-Yves Bey et Toni Ferrentino
- Entreprise SPIE représentée par Jean-François Prunier.

Les exploitants des réseaux publics présents étaient :

- Enedis : Jean-François Biron

ACTUALITÉS :

Le SICECO, Territoire d'Énergie Côte d'Or, a mis en place l'espace adhérent permettant à chaque commune d'avoir accès à toutes les données relatives à son patrimoine et aux compétences auxquelles elle adhère. Son accès se fait avec les mêmes identifiants que l'application SIG (retransmis dernièrement).

Une alerte est à nouveau faite sur la crise internationale et son impact sur le prix des énergies, notamment sur le prix du gaz qui a été multiplié par 6 depuis octobre 2021. En conséquence, les niveaux de prix en 2022 en gaz sont globalement très élevés (2 à 3 fois supérieur). Les prévisions pour 2023 et 2024 sont un retour à des tarifs similaires à ceux de 2021. (Une légère baisse est prévue sur l'électricité en lien avec la baisse de la TICFE (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité) imposée par l'Etat mais qui fera l'objet d'un rattrapage dans les années à venir).

Afin d'aider au mieux certaines communes, le titulaire du marché a accepté la possibilité de sortir du groupement d'achat les tous derniers adhérents pour qu'ils puissent rester sur le TRV au cas où il soit plus intéressant que l'offre du groupement. Il est rappelé que le SICECO reste disponible pour toutes questions liées à l'énergie et au groupement d'achat.

I. ENERGIE

A. Conseil en Energie Partagé (CEP)

❖ Recensement des projets de rénovation du bâti

Le SICECO, via ses Conseillers en Energie Partagés (CEP), accompagne les communes dans les projets de rénovation des bâtiments et les constructions neuves. Les actions des CEP se concentrent sur la gestion du patrimoine, les suivis de consommations et la programmation des travaux en identifiant, pour le compte des communes, toutes les aides possibles à tous les niveaux. La récupération des CEE fait également partie de ce travail d'accompagnement.

A ce jour, 350 communes ont délivré la compétence CEP ; il est fortement recommandé de consulter votre CEP dès qu'un projet de rénovation d'un bâtiment est envisagé.

❖ Programmes d'aide du SICECO : isolation des combles

Le SICECO a remis en place un programme d'aide à l'isolation des combles perdus avec la création d'un groupement d'achat : l'étude est prise en charge par le SICECO. Les travaux seront subventionnés à 35%.

Un second appel à projet porterait sur les chaudières fiouls et propane à remplacer. L'objectif est d'engager rapidement la suppression des chaudières « fossiles » avec le maximum de subventions.

La commune de Manlay indique être dans l'attente du diagnostic pour l'isolation des combles ; Mme Ancery, CEP sur la commune(contact : mancery@siceco.fr), recontactera la commune rapidement.

B. Energies renouvelables, 2 outils d'investissement :

Le SICECO accompagne techniquement les communes sur tout projet et les invite à le contacter en cas de démarchage par des développeurs EnR. Si la commune décide de porter son projet, le SICECO peut l'accompagner.

❖ SEML « Côte d'Or Energie »

Pour certains projets, le développement peut être porté par la SEML Côte d'Or Energie (avec une société dédiée à chaque projet) qui est le développeur local à privilégier.

Trois projets éoliens sont actuellement en cours de développement, à Cerilly - Sainte-Colombe-sur-Seine, sur le secteur de Seurre ainsi qu'à Orchamps (39). 3 projets photovoltaïques au sol sont également en développement (Labergement-les-Seurre, Poiseul-la-Grange et Courchaton (70)). Les investissements réalisés dans ce cadre ont pour objectifs des seuils de rentabilité d'au moins 5%.

M. Sucseaux (Normier) souhaite avoir des informations sur le photovoltaïque en lien avec la réhabilitation d'une ancienne ferme en habitation et bâtiment agricole.

M. Thieveyrat (Saulieu) demande des informations suite à l'étude d'opportunité photovoltaïque toiture sur les bâtiments communaux. Il est indiqué que les bâtiments sont mal exposés.

❖ Régie « Côte d'Or Chaleur »

Dans le cas où un réseau de chaleur alimente au moins 2 abonnés, il y a « vente de chaleur ». Uniquement pour ces projets, le SICECO, via sa Régie Côte-d'Or Chaleur, peut, par transfert de la compétence « Distribution publique de chaleur et de froid » par la commune au SICECO, construire, exploiter et gérer la vente de chaleur aux abonnés. Le SICECO porte la totalité de l'investissement.

Pour les projets propres des communes visant à supprimer des chaudières fioul ou propane, le SICECO réalise l'étude et l'accompagne jusqu'à la mise en route de la chaudière.

II. PROGRAMMATION DE TRAVAUX

A. Travaux d'Eclairage Public

❖ Organisation générale

Les contraintes actuelles et la nécessaire transition énergétique impose au SICECO de réfléchir avec les communes à une nouvelle manière d'éclairer, plus sobre et plus efficace.

La coupure nocturne voire la coupure totale estivale sont le seul moyen efficace pour faire des économies sur la facture d'électricité.

La seule rénovation des luminaires âgés de plus de 20 ans en Leds prendra plus de 10 ans.

Il convient donc de s'interroger sur la dimension du parc de points lumineux et de le réduire dans la mesure du possible. La durée et l'intensité d'éclairement sont également à prendre en compte. Le Parc Naturel du Morvan est actuellement dans une démarche forte de réduction de la pollution lumineuse avec la candidature au projet Dark Sky (augmentation des coupures et température de luminaire à 2400° K maximum).

Le SICECO souhaite rencontrer les communes volontaires pour appliquer des actions fortes en faveur de la réduction du fonctionnement et de la taille du parc EP en faveur d'économies de fonctionnement et d'investissement, et en faveur de l'environnement (faune nocturne, insectes, oiseaux, pollution lumineuse, ...).

La commune de Saint-Thibault demande s'il est pertinent de réduire l'intensité de l'éclairage. Il est indiqué l'intérêt d'une telle démarche est limitée avec les lampes traditionnelles à 30% ; il est plus intéressant de mettre en place une coupure significative.

Des informations sont demandées quant aux prescriptions réglementaires sur les RD. La commune de Molphey indique que le CD21 préconisait d'éclairer les îlots. Le représentant de la commune de Saulieu confirme cette doctrine ancienne du CD21, qui a évolué depuis avec en particulier la suppression de tous les éclairages départementaux hors agglomération et absence de prescription en agglomération où le pouvoir de police est celui du maire. Il est indiqué que la commune à la responsabilité d'alerter les usagers sur les problèmes susceptibles d'être rencontrés. L'éclairage est une solution parmi d'autres (signalisation verticale et horizontale réfléchissante, signalisation lumineuse, etc.) mais n'est pas obligatoire.

❖ Travaux en cours et programmation

Les dossiers en attente de validation par les communes sont présentés, ainsi que les dossiers en cours d'étude : tous les devis sont prêts et seront envoyés aux communes dans les jours à venir.

La commune de Nan-sous-Thil demande un rendez-vous pour étudier son éclairage public.

Une demande est faite sur le coût moyen d'une rénovation d'un PL ; il est indiqué que cela revient entre 250 et 500€ à la charge de la commune (après subvention à 50%) pour le seul changement du luminaire (pas le mât complet).

B. Travaux sur le réseau électrique

Le bilan des travaux en cours ou programmés (extensions de réseaux, renforcements, résorptions de fils nus et enfouissements) est fait.

❖ Extensions du réseau :

Les travaux d'extension programmés sont présentés. Il est précisé que le délai de livraison des postes de transformation a très fortement augmenté, allant jusqu'à 12 mois sur certains modèles.

❖ Enfouissements :

Les dossiers de la CLE ne concernent que des projets de dissimulation.

Il est rappelé que suite aux nombreuses demandes, différents programmes ont été mis en place impliquant des taux de subventions différents selon les dossiers. Il est également précisé que l'enveloppe FACé n'est à ce jour pas connu et qu'elle risque de diminuer dans les années à venir. L'enveloppe ENEDIS est quant à elle bloquée jusqu'en 2028 (renouvellement de concession).

Interlocuteurs techniques SICECO : technicien fspagnolo@siceco.fr ou assistante bglasser@siceco.fr

M. Biron, Interlocuteur Privilégiée ENEDIS sur la CLE, rappelle les missions du concessionnaire et les diverses coordonnées et ressources accessibles aux élus (diapos en pièces jointes).

III. MOBILITE

A. Infrastructures

Le réseau de bornes du SICECO constate une hausse du nombre de recharges sur son parc depuis juin 2021, mais avec une réduction de la quantité d'énergie chargée par connexion.

❖ Schéma régional de cohérence de développement des IRVE

Le Schéma régional de cohérence de déploiement des bornes de recharges pour véhicules électriques est actuellement en cours de révision par la Région jusqu'à fin 2022.

En parallèle, le SICECO réfléchit à revoir son infrastructure et rappelle que le déploiement fait par le SICECO vient d'une absence d'initiative privée plutôt en milieu rural. A ce jour, de nombreux sites et entreprises développent des points de recharge sur des lieux très fréquentés.

❖ Déploiement des stations d'avitaillement GNV

Le déploiement des stations GNV et bio-GNV est une autre manière, complémentaire à l'électricité, de répondre à la décarbonation des transports, notamment pour celui des marchandises.

Par l'intermédiaire de la SEML Côte d'Or Energie, il est envisagé la création d'une société régionale dédiée au déploiement de plusieurs stations de ce type en Côte d'Or, Jura, Doubs et Saône et Loire.

B. Flottes publiques

❖ Conversion des flottes

Le SICECO porte actuellement une réflexion sur l'accompagnement des communes dans le renouvellement de leur flotte de véhicules en lien avec les obligations de conversion des véhicules. Des projets d'achat groupé sont envisagés.

❖ **Présentation GRDF (diapos en pièces jointes) :**

Le gaz vert et de son développement actuel (hausse des raccordements, comparaison aux productions nucléaires) est abordé, avec une présentation des méthaniseurs en fonction et ceux en cours de développement sur la région. La part du gaz vert en Côte d'Or représentera 15% de la couverture du besoin en gaz en 2024.

Le gaz vert est actuellement moins cher que le prix de vente des marchés du gaz. Les nouvelles technologies de chauffage tel que les pompes à chaleur hybride comprenant une chaudière au gaz sont des technologies qui permettent de lisser les consommations électriques en consommant plutôt du gaz au moment des pics de consommation électrique

Une commune demande quel est le prix du propane, pour une éventuelle conversion. Une tonne équivaut à 12.73 MWh. Il est précisé que le prix du gaz est indexé sur celui du pétrole (soit un prix de 60 à 80€/MWh, donc 700 à 1 000€ la tonne de propane).

Les communes sont invitées à contacter le SICECO dès les prémices de tout projet de développement sur leur commune (construction et rénovation du patrimoine, gestion et aménagement des réseaux, extension urbaine, etc.).

Les remarques, avis, ou propositions sont à transmettre directement au SICECO à l'adresse contact@siceco.fr ou par l'intermédiaire du Président de CLE.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les personnes présentes et lève la séance.

Établi le 4 avril 2022

Le Président de la CLE,



Jean-Marie FAIVRET

PJ au compte-rendu :

Diaporama présenté en réunion de CLE
Tableaux travaux et programmations ultérieures
Coordonnées services Orange et ENEDIS
Présentation ENEDIS et GRDF